



CCCPS / 2022 / DE030
7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Tarification Accueil de Jeunes CCCPS à Crest

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

En 2022, la Communauté de Communes a mis en place en régie un nouveau service « d'accueil de jeunes » à Crest.

L'accueil se déroulera à titre principal dans les locaux de l'espace du Bosquet – rue Nancy Bertrand – à Crest.

L'accueil de jeunes est défini comme un mode d'accueil collectif à caractère éducatif qui peut concerner un groupe de 7 à 40 mineurs âgés de 14 ans à 17 ans révolus. Cet accueil a lieu en dehors du cercle familial, pendant au moins 14 jours, consécutifs ou non, au cours d'une même année.

Le fonctionnement ainsi que les différents projets de l'accueil seront conçus pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies, sous la responsabilité de l'animateur et de la CCCPS. Il sera régi par un règlement intérieur.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil Communautaire de voter la mise en place d'une inscription par jeune, sous la forme d'une adhésion annuelle.

- l'adhésion est proposée à hauteur de 5 euros par jeune pour une année scolaire,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- d'avril 2022 à août 2022, il est proposé une adhésion de 2 euros.

III. Visas

VU la future convention triennale portant organisation d'un accueil de jeunes entre le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de la Drôme et la CCCPS.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la mise en place d'une adhésion annuelle à hauteur de 5 euros par jeune pour une année scolaire,
- 2) d'approuver la mise en place d'une adhésion annuelle à hauteur de 2 euros par jeune d'avril 2022 à août 2022,
- 3) donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

VI. Annexe

- La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

